



ACTIVITÉ :

EXAMEN DE PRÉVENTION EN SANTÉ (EPS)

EN PRATIQUE

Objectif : *Faire un point global et personnalisé sur la santé de l'assuré au regard des recommandations médicales nationales (CNAM, HAS) les plus récentes en matière de prévention et en complémentarité de l'action du médecin traitant.*

Descriptif : L'Examen de Prévention en Santé (EPS) est réalisé dans une **approche éducative et motivationnelle par des professionnels de santé** (médecins, infirmier(e)s et dentistes) **qui peuvent convenir avec l'assuré d'actions de suivis et d'accompagnement**. (Education Thérapeutique du Patient (ETP), Education En Santé (EES), entretiens individuels...).

La mise en suivi permet d'accompagner le consultant et de soutenir sa motivation dans la réalisation d'actions convenues au cours de l'EPS.

Déroulement :

1- ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT

- A l'arrivée de l'assuré, **vérification de son Identité Nationale de Santé et point sur ses droits en santé**. Si besoin, **accompagnement** dans les démarches d'accès aux droits et aux soins (carte vitale, complémentaire santé, parcours de soins coordonnés...).

2- ENTRETIENS ET EXAMENS

- **Consultation avec un médecin** qui décidera si nécessaire :
 - d'une **prescription d'examen complémentaires** (prise de sang, examen buccodentaire, audition, frottis, électrocardiogramme...) selon l'âge, le sexe, les facteurs de risque et le suivi médical ou dentaire de l'assuré ;
 - de la réalisation éventuelle d'un **dépistage des IST**.
- **Echanges avec médecin et infirmier(e) sur ses préoccupations santé** avec réponses et conseils personnalisés. Examen des habitudes de vie et identification des comportements favorables à sa santé.
- **Mise à jour des vaccins** possible, si souhaitée.



ACTIVITÉ :

EXAMEN DE PRÉVENTION EN SANTÉ (EPS)

(SUITE)

Descriptif :

3- ORIENTATIONS

Selon les suites à donner à l'Examen de Prévention en Santé et, avec l'accord de l'assuré, **orientation vers :**

- **son médecin traitant**
- **les programmes de prévention** en place au CMP :
 - **éducation à la santé** sur les thèmes alimentation, activité physique ou tabac
 - **éducation thérapeutique du patient** en cas de maladie chronique (diabète, BPCO...) ou de facteurs de risque cardiovasculaire
 - **consultation d'aide à l'arrêt du tabac**
 - **coaching des enfants en surpoids**
- **les structures de dépistages organisés** de la région (pour les cancers du sein, du col de l'utérus ou cancer colorectal)
- **des structures de prise en charge** (addictions, diététique, équilibre...)
- un service de la CPAM ou un travailleur social pour un accompagnement aux soins.

RÉSULTATS DES EXAMENS

Envoi de l'ensemble des résultats de l'EPS dans « Mon espace santé ».

Les assurés sociaux en situation de non recours, d'incompréhension, de ruptures de droits ou de renoncement aux soins peuvent également être orientés, avec leur consentement, vers les services de la Mission Accompagnement Santé des CPAM.

Pour qui ?	Tout assuré du régime général de la Sécurité social (dès l'âge de 4 ans)
Modalités d'inscription :	Sur RDV au 03 83 44 87 50 ou via le formulaire du site internet : https://www.uc-cmp.fr/
Où en bénéficier ?	Centre de Médecine Préventive de Vandoeuvre-lès-Nancy, Longwy, St-Dié, Epinal, Verdun, St-Dizier, Chaumont, Troyes, Forbach, Sarrebourg
Prise en charge :	Prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie. Il n'y a aucun frais pour l'assuré.
Démarches du médecin traitant :	Pas de démarche particulière.
Information du médecin traitant :	Ensemble des résultats adressé, avec l'accord de l'assuré (sauf en cas de résultats préoccupants ou critiques) à son médecin traitant.